



## **QUESTION ECRITE**

**de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Madame la Ministre Valérie Glatigny**

**Le 4 novembre 2019**

### ***OBJET : les stages rémunérés***

Madame la Ministre,

Selon une étude de la FEF, les stages engendrent de nombreuses difficultés pour les étudiants. Frais de transport, manque d'encadrement, évaluations arbitraires.

Ils sont pourtant essentiels en apportant un contact concret avec le monde du travail dans des études souvent trop théoriques.

La FEF a émis 10 revendications suite à cette enquête, notamment une rémunération ou au minimum le remboursement des frais, un meilleur encadrement, des listings de stage dans tous les établissements.

Madame la Ministre, j'avais donc quelques questions à ce sujet :

- Que pensez-vous des résultats de l'enquête de la FEF et de ses 10 revendications ?
- Que comptez-vous faire pour améliorer la situation ?
- Allez-vous collaborer avec vos collègues régionaux en charge des entreprises à ce sujet ?



### **Objet : Stages rémunérés**

Les résultats des enquêtes de la FEF sont intéressants. Ils permettent de mieux cerner les problèmes qui se posent dans le cadre de certains stages. Cependant, il convient d'en objectiver les constats. Une des recommandations est la distribution d'un listing reprenant les lieux de stage. Actuellement, dans les filières paramédicales, soit l'établissement d'enseignement supérieur procure à l'étudiant une liste de lieux éventuels et celui-ci postule lui-même, soit les établissements se chargent eux-mêmes du choix des stages. Les stages sont tellement divers (selon les filières et le moment où il a lieu) qu'un listing global est difficilement envisageable.

Pour la rémunération ou au minimum le remboursement des frais, le rapport final de l' « Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles » remis en avril 2019 indique que « Les frais liés aux stages (qu'ils soient obligatoires ou non) peuvent représenter un poste de dépense important pour l'étudiant(e). Ces frais sont principalement ceux liés aux déplacements de l'étudiant(e) depuis et vers son lieu de stage. De manière générale, les services sociaux interviennent pour rembourser totalement ou partiellement ceux-ci ».

La FEF propose de rémunérer le stagiaire. Ce point a déjà fait l'objet de nombreux débats, notamment lors de la mise en place de l'enseignement en alternance. Il y a en effet un risque de concurrence avec les travailleurs en place. Je tiens d'ailleurs à souligner que le stagiaire n'est pas considéré comme un membre du personnel, il n'est pas censé remplacer celui-ci, et effectuer les mêmes tâches.

J'ai la volonté de travailler sur les conventions de stage de façon à encourager les lieux de stage à prendre en compte les coûts afférents au stage tout en veillant au contexte général de pénurie de stage.

J'ai rencontré l'association des étudiants infirmiers des Hautes Ecoles, l'ARCA, le 21 novembre dernier. Ils m'ont fait part de leurs recommandations. Par exemple, l'importance de la présence du maître de formation pratique en stage. Une convention de stage tripartite entre l'établissement d'enseignement supérieur, le lieu de stage et l'étudiant doit systématiquement être rédigée et signée par les parties. Vu la diversité des stages, une convention-standard ne peut être rédigée. Mais les éléments



qu'elle devrait comporter sont identiques : les objectifs, les exigences, les modalités, les critères de suivi et d'évaluation, ainsi que la désignation d'un responsable de stage dans l'institution accueillante. L'étudiant doit être mis au courant de ses droits et de la législation qui s'applique lors du stage.

En ce qui concerne l'évaluation du stagiaire, les modalités de celle-ci doivent être définies et publiques. Il s'agit bien d'une évaluation par l'établissement d'enseignement supérieur, et pas par le personnel qui encadre le stagiaire sur son lieu de stage.

Dans le milieu infirmier, les évaluations en stage par le personnel doivent utiliser les compétences reconnues au niveau européen afin que tous les étudiants soient évalués de la même manière.

De manière générale, je souhaite favoriser les synergies entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel, notamment par le développement de stages, le développement de la formation en alternance dans de nouveaux cursus appropriés, ou encore l'intervention de professionnels dans l'animation des projets des étudiants.